

N° 4/2.22

PRISE EN CONSIDÉRATION DE [LA PÉTITION « LIBRES SUR LES QUAIS »](#)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission, composée de Mesdames Béatrice GENOUD, Nicole JUFER-TISSOT, Ruth WALTER, Catherine HODEL, Jasinta DEWI FREITAG, M. Alexandre DESPONDS et la présidente rapporteur Patricia DA ROCHA s'est réunie le mardi 28 décembre 2021 pour traiter cette pétition.

1 PRÉAMBULE ET DISCUSSION

La commission a étudié la possibilité de la prise en considération de cette pétition. La pétition demande de dédier le quai du Mont-Blanc et le quai Lochman à la mobilité douce et à la détente.

La majorité de la commission n'est pas convaincue par la fermeture complète de ces quais, mais imagine bien une fermeture le week-end, par exemple, comme cela a été fait suite au semi confinement de mars 2020.

En effet, interdire la circulation sur ce tronçon déplacerait certainement la circulation sur un autre axe. Un parking sous les quais permettrait de donner plus d'espace aux piétons car alors les places de parking en surface seraient supprimées.

La pétition demande également un réaménagement des quais dans les 5 ans, en cas d'acceptation, ce qui semble un délai bien court.

2 CONCLUSION

La commission ne remet pas en cause l'objet de la pétition, même si elle pense qu'il serait préférable de fermer les quais le week-end plutôt que tous les jours.

Elle s'interroge sur la faisabilité et les conséquences de l'acceptation de cette pétition sur le trafic en ville, ainsi que ce que prévoit le plan de circulation dans cette zone. Sans réponse à ces interrogations, l'ensemble de la commission vous propose :

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu la pétition « Libre sur les quais »,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cette pétition,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de renvoyer à la Municipalité pour étude, cette pétition

au nom de la commission
La présidente-rapporteur

P. Da Rocha

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 2 février 2022